

la somme de 328866 fl. 3 s. 8 d. Il y a plus: quand on remarque que les fraix généraux, qui en 1715 montoient à Batavia à la somme de 476581 fl. 7 s. 11 d., augmentèrent en 1739 jusqu'à 1056957 fl. & 12 d., on ne peut que se récrier contre la mauvaise foi dans un excédent aussi énorme.

§. 8. Trois choses semblent donner lieu à ces excès; le Chantier des Equipages, le Quartier des Métiers & le nombre superflu des Employés.

§. 9. UNE observation applicable aux deux premières de ces causes, est, que les deux principaux Emplois des Indes sont chargés de trop de détails, pour qu'ils ne détournent pas l'attention de ceux qui les occupent. De là l'introduction des abus, auxquels on pourroit remédier, en confiant le soin de quelques Départemens aux Membres de la Régence, qui auroient plus de loisir d'y vaquer sous l'inspection du Gouverneur Général. Loin d'en concevoir de la jalousie, lui & le Directeur Général verroient sans doute avec plaisir qu'on les débarrassât d'une partie des affaires dont ils étoient accablés.

§. 10. L'INSPECTION sur l'administration de Batavia renferme plusieurs articles qui appartiennent au Département du Directeur Général. On en pourroit faire un objet de menage, en y apportant plus d'attention & de soin.

§. 11. LA nécessité de retrancher le superflu des Employés de la Compagnie ne regarde pas moins cette Capitale des Indes que les Comptoirs subalternes. Lors de la Rebellion des Chinois on forma, des desœuvrés dans le Corps de la Marine, une Légion entière d'Officiers, encore en restoit-il assez pour en compléter une seconde. Preuve évidente du trop grand nombre de Pensionnaires inutiles dans une seule classe, & à plus forte raison dans toutes les autres.

§. 12. IL faudroit aussi comprendre dans cette réforme les Charpentiers de Navires & autres Mercenaires, dont les gages ou les salaires journaliers sont trop excessifs. On auroit à meilleur marché les journées des Insulaires, si par déférence pour les avis on avoit eu soin de les dresser à différens Métiers utiles au service de la Compagnie. Au reste il seroit peut-être avantageux pour elle de faire réparer les Fortifications à certain prix convenu, de garder le Quartier des Métiers pour servir de Magasin aux matériaux, d'en ôter les Boutiques, & de congédier les Ouvriers, à l'exception de ceux d'une Fabrique & de deux Suppôts pour observer & exécuter les dévis.

§. 13. TELS sont les principaux Points que les circonstances nous ont permis de rassembler pour l'intérêt de la Compagnie Orientale des Provinces-Unies, soit par rapport à sa Navigation, à son Commerce & à celui des Particuliers, ou en ce qui concerne l'économie dans ses dépenses, la prospérité & l'embellissement de ses Colonies. Il ne reste plus qu'à ajouter un mot sur les Caissiers privilégiés des Indes, que l'on a de tout tems considérés comme favorables à la Correspondance. Pour quelques uns, qui ont prévariqué en quelques articles, il seroit dur que les autres en souffrissent. D'ailleurs le tort, qu'ils peuvent faire, est si peu de chose, que de pareilles minuties ne peuvent entrer en ligne de compte, bien moins encore donner occasion à leur réforme, qui couperoit le nerf à la Correspondance d'un Pays avec l'autre.

A AMSTERDAM

le 24 Novembre 1741.

(Etoit signé)

G. G. D'IMHOFF.